

BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE (1921-1925)

Sté an., f. le 1^{er} septembre 1921, p. 99 ans.

Charles Marie Auguste DONIN DE ROSIÈRE
dit
Louis de ROSIÈRE (1863-1937), président

Né le 8 mars 1863 à Lyon.

Fils de Mériadek Donin de Rosière (1819-1888), rentier,
et de Jeanne Marie Françoise Guillard (1835-1897)

Marié en 1890 à une Dlle Rieusset. D'où Germaine (Mme Charles Huot de Longchamp), Henri (1894-1915), Robert (1897-ca 1980), administrateur-directeur de la Banque foncière du Maroc, Paul (1901-1976) et Marthe (Mme Guy Tarbé de Saint Hardouin).

Bachelier ès lettres.

Professeur de grec à l'institut du Verbe incarné de Villeurbanne.

Entre dès sa fondation en 1898 à la Banque privée dont il gravit les échelons jusqu'au poste de directeur général (1914-1920).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_privée-Lyon.pdf

La représente en 1908 à la Caisse hypothécaire d'Égypte,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Caisse_hypo_Egypte.pdf

en 1910 au Crédit foncier d'Orient,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Orient.pdf

en 1911 à la Société centrale des banques de Province, au Crédit général du Canada et au Crédit foncier du Nord en Argentine.

Vice-président du Crédit foncier de Syrie (1919)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_Syrie.pdf

Il quitte la direction de la Banque privée en janvier 1921 et en devient administrateur (1921-1924).

Administrateur de la Société foncière du Nord de la France

Administrateur du Domaine de Béni-Amar.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_de_Beni-Amar.pdf

Président du Crédit foncier de l'Afrique équatoriale française (1928).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit_foncier_AEF.pdf

Administrateur du Comptoir foncier de France

et de la calamiteuse Caisse centrale de crédit hypothécaire.

Décédé à Paris le 12 juillet 1937.

Banque foncière franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 4 octobre 1921)

Cette société anonyme nouvelle qui a pour objet toutes opérations de crédit, plus particulièrement dans la zone de protectorat français de l'empire chérifien du Maroc, est au capital de 5 millions en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire.

Le siège est à Paris, 18, rue Chauveau-Lagarde.

Le premier conseil d'administration comprend : MM. Louis de Rosière, à Paris, 114, rue La-Boétie ; Albert Kreglinger, à Anvers (Belgique), 9, Grand-Place ; Frédéric Good, à Hazeldonck Cappelen, Anvers (Belgique) ; Georges Delebart, à Lille (Nord), 69, rue du Long-Pot ; Joseph de Montgolfier ¹, à Varagnes-les-Annonay (Ardèche) ; Régis Rambaud à Lyon, 23, rue Sala ; Albert. Werbrourk, à Paris, 111, quai d'Orsay, et Jos Van put, à Anvers, 23, avenue Van-Put.

AEC 1922/18 — Banque foncière franco-marocaine, 18, rue Chauveau-Lagarde, PARIS (8^e) [= Pétroles en Algérie].

Siège admin. — 57, bd de la Gare, CASABLANCA.

Capital. — Sté an., f. le 1^{er} septembre 1921, 5 millions de fr. en 10.000 act. de 500 fr. libérées du quart.

Objet. — Prêts d'argent et ouverture de crédits

Conseil. — MM. Louis de Rosière [de Paris], Albert Krelinger [d'Anvers], Frédéric Good [d'Anvers], Georges Delebart [de Lille], Joseph de Montgolfier [d'Annonay], Régis Rambaud [de Lyon], Albert Werbrouck [de Paris], Van Put [d'Anvers].

BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE

S.A. frse au capital de 5 MF.

Siège social : Paris, 18, rue Chauveau-Lagarde

Siège adm. : Casablanca, 57, bd de la Gare.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 45)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 8 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

ROSIÈRE (Louis de), 114, r. La-Boétie, Paris ; pdt ;

KRELINGER (Albert), 9, grd'place, Anvers ; v.-pdt ;

VAN PUT (Jos), 9, longue rue de l'Hôpital, Anvers ;

WERBROUCK (Albert), 111, quai d'Orsay, Paris ;

DELEBART (Georges), 60, r. de Long-Pot, Lille ;

GOOD (Frédéric), 99, av. de France, Anvers ;

MONTGOLFIER (Joseph de), 3, pl. d'Alsace-Lorraine, Annonay ;

RAMBAUD (Régis), 23, r. Sala, Lyon.

MEMBRES DU COMITÉ DE CASABLANCA

COTTE (Ludovic), à Casablanca ;

GÉRARD (Ernest), à Casablanca ;

¹ Joseph de Montgolfier (1881-1964) : administrateur délégué de la Société financière franco-marocaine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Financiere_Franco-Marocaine.pdf

RAMBAUD (Emmanuel), à Casablanca.

Objet. — Prêts hypothécaires dans la zone du protectorat français au Maroc.

Capital social. — 5 MF en 10.000 act. de 500 fr. chacune.

Parts bénéficiaires. — 10.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; 5 % p. les comités administratifs locaux. Le solde, sous déduction de prélèvements p. fds de rés. suppl. et de prévoyance : 50 % aux act. ; 50 % aux parts de fondateur.

Informations financières
BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 10, rue Chauveau-Lagarde, a eu lieu le 10 mars, sous la présidence de M. de Rosière, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1922, d'une durée exceptionnelle de 15 mois, se soldant, après amortissements, pour un total de 84.210 fr., par un solde disponible de 11.826 fr. 33, qui a été reporté à nouveau, après défalcation de la réserve légale.

M. Ernest Gérard a été réélu membre du comité administratif local de Casablanca.

BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

Les actionnaires de cette société, réunis le 10 mars en assemblée ordinaire, ont approuvé les rapports et les comptes du premier exercice social, d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Le bénéfice net, après prélèvement de 84.210 francs pour les amortissements, ressort à 11.820 fr., que, sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de reporter à nouveau, après défalcation de la réserve légale.

Le conseil a indiqué dans son rapport qu'au cours de l'exercice, la société a reçu 58 demandes de prêts, pour un total de 13.350.000 francs. Ne voulant traiter que des affaires ne laissant aucun aléa, le conseil n'en a retenu que 25, pour un total de 3 millions 905.000 francs. Tous ces prêts, réalisés pendant le second semestre de 1922, présentent des garanties hypothécaires de premier rang.

M. Ernest Gérard a été élu membre du comité administratif local de Casablanca.

MM. L. Cazaux et Van Acken étant maintenus dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1924)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 16 avril sous la présidence de M. Louis de Rosière, a approuvé les rapports et les comptes du dernier exercice, se soldant par un bénéfice net de 107.135 fr.. Le dividende brut de 7 fr. 50 est payable à partir du 1^{er} mai prochain.

BANQUE FONCIÈRE FRANCO-MAROCAINE
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 18, rue Chauveau-Lagarde
Siège adm. : Casablanca, 57, bd de la Gare.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 45))

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 8 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
ROSIÈRE (Louis de), 114, r. La-Boétie, Paris ; pdt ;
KRELINGER (Albert), 9, grd'place, Anvers ; v.-pdt ;
VAN PUT (Jos), 9, longue rue de l'Hôpital, Anvers ;
WERBROUCK (Albert), 111, quai d'Orsay, Paris ;
DELEBART (Georges), 60, r. de Long-Pot, Lille ;
GOOD (Frédéric), 99, av. de France, Anvers ;
MONTGOLFIER (Joseph de), 3, pl. d'Alsace-Lorraine, Annonay ;
RAMBAUD (Régis), 23, r. Sala, Lyon.

MEMBRES DU COMITÉ DE CASABLANCA

COTTE (Ludovic), à Casablanca ;
GÉRARD (Ernest), à Casablanca ;
BOUCHEZ (Charles), à Casablanca.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923 (en fr.)

ACTIF	
Actionnaires	3.750.000 00
Caisse et banques	470.919 17
Avances hypothécaires	5.840.325 20
Débiteurs service hypothécaire	85.589 00
Change	50.000 00
Frais de 1 ^{er} établissement	44.000 00
	<u>10.240.833 37</u>
PASSIF	
Capital	5.000.000 00
Emprunt à long terme	5.000.000 00
Intérêts hypothécaires afférents à l'ex. futur	75.050 75
Intérêts sur participations	13.004 00
Provisions diverses	45.042 15
Rés. légale	591 83
Profits et pertes	107.135 64

	<u>10.240.833 37</u>
--	----------------------

PROFITS ET PERTES EX. 1923 (en fr.)

DÉBIT		
Participations diverses		45.042 15
Intérêts divers		283.892 73
Frais généraux de Paris et de Casablanca		53.802 81
Taxe d'abonnement au timbre		5.055 52
Amortissements		36.000 00
Solde en bénéfices		107.135 64
		<u>530.928 85</u>
CRÉDIT		
Report de l'ex. 1922		11.235 00
Intérêts hypothécaires :	199.864 50	
Intérêts hypothécaires perçus d'étrangers :	300.421 50	500.286 00
Courtages et commissions		19.407 85
		<u>530.928 85</u>

Suite :

1925 : Banque foncière du Maroc.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_fonciere_du_Maroc.pdf